

ACTIONS SOCIALES
D'INITIATIVE
ACADEMIQUE

(A.S.I.A.)

FORFAIT DE RENTREE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour les enfants des personnels

- hors formation en alternance

- enfant de moins de 26 ans

Informations

Version septembre 2024

Égalité

Fraternite

DESCRIPTION DU FORFAIT

Cette prestation vise à faciliter la poursuite des études post-bac.

ATTENTION : une seule allocation par enfant, et par an, est prise en compte

Montant de l'aide: Montant forfaitaire variable selon le quotient familial. Versé en une seule fois.

LES CONDITIONS D'OBTENTION DE CE FORFAIT

ATTENTION: Dans le cadre des actions sociales d'initiative académique, les aides ne sont accordées que dans la limite des crédits disponibles.

Les bénéficiaires de cette ASIA

- Les agents titulaires et stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'Etat, travaillant à temps plein ou partiel ;
- Les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat en position d'activité;
- Les retraités de l'éducation nationale résidant dans l'académie ;
- Les ayant cause et tuteur d'orphelin de fonctionnaires ;
- Les agents non titulaires liés à l'Etat par un CDI;
- Les agents non-titulaires (exemples : AED, AESH) liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une <u>durée initiale égale</u> <u>ou supérieure à six mois</u>.

Les modalités à remplir pour percevoir cette prestation

- □ L'enfant doit poursuivre des études supérieures hors alternance et contrat d'apprentissage et être âgé de moins de 26 ans
- □ Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 13 000 €

Mode de calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence N-2, divisé par le nombre de parts fiscales.

Les documents à joindre

Le dossier de demande comprend	lra	:
--------------------------------	-----	---

- □ Le formulaire de la demande, dûment rempli et signé, en 3 exemplaires : 1 avec signature originale + 2 copies ;
- □ 2 relevés d'identité bancaire ou postale comportant nom, prénom, adresse du demandeur, ainsi que le N° IBAN;
- □ Le certificat de scolarité ;
- □ La photocopie de l'avis d'imposition complet portant sur l'année N-2 : la déclaration d'impôt 2023 sur les revenus de 2022 ;
- □ La copie du livret de famille complet et tenu à jour uniquement lorsque l'enfant porte un nom différent de celui du demandeur, ou lorsqu'un nouvel enfant est né depuis moins d'un an par rapport à l'année concernée par l'avis d'imposition ;
- $\hfill \Box$ Le cas échéant fournir un justificatif de retraite ;
 - Pour tous : □ Toutes pièces justifiant un changement de la situation familiale de l'agent (ordonnance de non-conciliation, jugement de divorce, acte de décès, naissance d'un enfant) depuis l'année concernée par l'avis d'imposition.

En cas de séparation, divorce ou veuvage intervenus au cours de l'année N, joindre impérativement les deux avis d'imposition établis pour l'année entière.

Pour les non - titulaires :

- □ La copie du dernier bulletin de salaire du demandeur ;
- □ La copie de l'arrêté de nomination ou du contrat de travail.

Pour les personnels séparés ou divorcés : La copie du jugement fixant la résidence du (des) enfant(s).

<u>IMPORTANT</u>: Signaler dans les meilleurs délais au bureau de l'action sociale tout changement administratif (les coordonnées bancaires, naissance, divorce....) pouvant intervenir pendant la procédure de traitement du dossier

Après votre première demande de prestation, inutile de fournir à nouveau les pièces telles que : le livret de famille, le jugement de divorce et l'avis d'imposition en cas d'absence de modifications de votre situation.

La situation de l'agent prise en compte pour l'étude du dossier sera celle de la date de réception du dossier COMPLET qui doit parvenir avant le 31 décembre au :

Cadre réservé à l'administration N° CHORUS	DP :



Version septembre 2024

ACTIONS SOCIALES
D'INITIATIVE
ACADEMIQUE

(A.S.I.A.)

FORFAIT DE RENTREE

Enseignement supérieur pour les enfants des personnels

- hors formation en alternance

- enfant de moins de 26 ans

DEMANDE DE PRESTATION

Renseignements :	enseignements : Demandeur				Conjoint		
Nom et prénom							
Nom de naissance							
Date et lieu de naissance							
Profession							
Adresse personnelle complète	1						
Téléphone et mail							
N° INSEE							
Dénomination et ville de l'établissement d'affectation du demandeur	ı						
	Situation familiale du demandeur						
(préciser la date)	☐ Séparé(e)) □ Veuf / ve	uve 🗆 Co	ncubinage	Célibataire		
Renseignements concernant l'enfant :		Nom Préno		om	Date de naissance		
Formation à la rentrée							
Etablissement d'enseignement supérieur à la rentrée							
IMPORTANT : Quiconque se reno d'emprisonnement (Articles 441-	l coupable de frau	de ou de fausse déclara	tion est passible de p	pénalités financière	es, d'amendes et/ou		
Le demandeur certifie, sur l'hor		•	oortés ci-dessus.				
A	le						
				Sigi	nature <u>originale</u> du demandeu		
Quotient famil		Situation de l'ét	ablissement	Monta	nt de l'aide		
Revenu fiscal de référence N-2/ nombr Quotient familial inférieur ou ég	e de parts fiscales al à 13 000 €	Sans éloignement		115 €			
Quotient familial inférieur ou égal à 11 000 €		Avec éloigr	nement	400 €			
Quotient familial entre 11 001 et 12 000 €		Avec éloignement		290 €			
Quotient familial entre 12 001 et 13 000 €			Avec éloignement		170 €		
Partie réservée à l'administra	tion :	Date d'a	rrivée dans le serv	rice :			
Quotient familial :	Eloigne	ement :		Montant ac	cordé :		
Le recteur certifie que les coi	nditions imposée	es par la réglementati	on pour bénéficier	de l'action socia	ale sont remplies.		
A Orléans, le							